



PASSONS DE  
LA CONVENTION  
AUX ACTES !

## Communiqué de presse

30 janvier 2024

### « Nous exigeons un ministre dédié à l'enfance ! » L'enfance, encore oubliée des priorités gouvernementales ?

Alors que le discours de politique générale interviendra aujourd'hui, [la Dynamique pour les Droits des Enfants](#), qui rassemble une trentaine d'associations et de collectifs engagés dans la protection des droits des enfants, rappelle l'impérieuse nécessité de placer l'enfance au cœur des priorités gouvernementales. Les organisations expriment leurs inquiétudes face aux signaux actuels qui laissent malheureusement présager un recul en la matière. En effet, notre collectif regrette l'absence de désignation d'un ou d'une ministre déléguée en charge de l'Enfance, et demande, à minima, le rattachement du ou de la secrétaire d'État en charge de l'Enfance au Premier ministre.

L'annonce des ministres le 12 janvier avait confirmé l'absence d'un ministre de l'Enfance de plein exercice, [une demande portée depuis longtemps](#) par la Dynamique, mais aussi formulée par le CNPE. **Un ministre dédié aurait constitué un signal fort et offert une capacité d'action à la hauteur des enjeux liés à l'enfance. Cette absence compromet l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques en faveur des enfants et des jeunes de manière transversale et intégrée**, permettant de sortir de la logique de « silo » qui nuit encore aux politiques de l'enfance et, *in fine*, aux enfants.

Or, le 24 janvier la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin, s'est vue attribuer par décret « *la préparation et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines [...] de la famille, de la parentalité et de l'enfance, notamment de l'accueil de la petite enfance et de la protection de l'enfance* ». Ce décret entérine la fin du rattachement de ces compétences au Premier ministre, revenant sur l'évolution impulsée par Elisabeth Borne. **Le rattachement du secrétariat d'Etat à Matignon avait permis – à défaut d'un vrai portage ministériel - la création du comité interministériel à l'enfance, sous l'égide de la Première ministre.**

**« Nous souhaitons insister sur l'indispensable désignation d'un ministre délégué en charge de l'Enfance, ou, à minima, le rattachement au Premier ministre d'un secrétariat d'Etat dédié à ces questions, disposant d'un poids politique important, de moyens humains et financiers suffisants et d'une tutelle claire sur les administrations qui travaillent sur les sujets liés à l'enfance »**, déclarent d'une seule voix les organisations de la Dynamique pour les Droits des enfants.

Alors que le Chef de l'Etat a fait plusieurs déclarations récentes portant sur l'enfance, **de nombreux défis persistent encore**. Les carences du système de protection de l'enfance, les enfants sans-abris, la crise de la pédopsychiatrie et plus généralement de la pédiatrie ou encore l'asymétrie d'accès aux droits en Outre-mer sont **autant de crises profondes qui nécessitent une attention urgente et exigent le développement d'une stratégie multisectorielle basée sur les droits de l'enfant et sur leurs besoins**.

*« Nos organisations demeurent mobilisées et attentives à la prise en compte réelle des enfants et des adolescents, en particulier les plus vulnérables, dans les politiques publiques Françaises comme à l'international. Nous appelons le gouvernement à agir sans délai pour garantir un avenir meilleur pour l'enfance »,* affirment **les membres de la Dynamique pour les Droits des Enfants**.

\*\*\*

#### **Contactés presse :**

- Coordination du collectif / SOS Villages d'Enfants : Hervé Laud, Directeur de la Prospective, du Plaidoyer et de la Communication – [hlaud@sosve.org](mailto:hlaud@sosve.org) – 01.55.07.25.07 / 06.20.32.04.61 ;
- UNICEF France : Carine Spinosi, Responsable du pôle Presse Médias – [cspinosi@unicef.fr](mailto:cspinosi@unicef.fr) – 01.44.39.17.49.

### **Qui sommes-nous ?**

Depuis 2019, date des 30 ans de l'adoption de la Convention Relative aux Droits de l'enfant, les organisations et collectifs membres de la Dynamique « De la Convention Aux Actes ! » se sont réunis pour alerter quant à la situation des droits de l'enfant en France et dans le monde. Elles portent ensemble auprès des pouvoirs publics français des messages de sensibilisation et des recommandations pour obtenir une meilleure effectivité des droits au niveau national et dans la politique de coopération internationale de la France. Après la remise de 12 actes (soit 69 propositions en France et à l'international) aux décideurs politiques en 2019, la Dynamique a publié en 2020 « Un an de plus sans garantie pour les droits de l'enfant », un observatoire dans lequel elle alertait sur les conséquences dramatiques de la Covid 19 sur les droits de l'enfant. En 2021, la Dynamique a poursuivi ses travaux en réalisant un nouvel observatoire centré sur les enjeux de gouvernance et de participation intitulé "Un pas de plus vers les droits de l'enfant ?"

En savoir plus : <https://www.delaconventionauxactes.org/>

## DYNAMIQUE COORDONNÉE PAR :



## AVEC LA PARTICIPATION DE :

